

# Stagiaires, vous devez obligatoirement participer au mouvement.

#### Le calendrier des opérations :

- BO du 8 novembre : note de service sur les mutations inter-académiques.
- 23 novembre 10 décembre à midi : saisie des vœux sur le serveur SIAM via I-PROF.
- dans la semaine (probablement avant le 14): renvoi des accusés de réception accompagnés des pièces justificatives. Attention, faire une photocopie du dossier et le transmettre aux élus du SE-UNSA.
- début janvier : affichage des barèmes sur I-PROF.
- 15-27 janvier : commissions de vérification des barèmes.
- 10-20 mars : résultats des mutations interacadémiques.
- mutations intra: chaque académie définit ses propres règles (généralement, la saisie des vœux a lieu fin mars/début avril et les résultats sont connus fin juin).

## Le SE-UNSA dans l'Académie de RENNES ....

Permanences régulières sur les sites IUFM

Une question concernant la carrière, la formation, les mutations ...

Contactez-nous ! 02 99 51 65 61 ac-rennes@se-unsa.org

#### Les situations

#### La situation administrative

1) Vous êtes <u>stagiaire IUFM</u>, vous bénéficiez d'un nombre minimum de 21 points.

Vous pouvez bénéficier de 50 points sur votre premier vœu.

2) <u>Stagiaires en situation</u>, vous bénéficiez de points liés à votre reclassement.

Vous bénéficiez de points pour votre année de stage.

#### La situation familiale

Vous pouvez bénéficier du rapprochement de conjoints si vous êtes pacsés, mariés ou avec un enfant reconnu avant le 1<sup>er</sup> septembre 2007(conjoint en activité professionnelle ou inscrit à l'ANPE).

Vous pouvez avoir des bonifications pour les enfants.

Vous pouvez effectuer une mutation simultanée entre 2 professeurs stagiaires du second degré.

Autres situations ouvrant droit à bonifications

- situation médicale particulière (handicap)
- sportif de haut niveau

### Le dépôt des demandes

- ✓ Vous devez utiliser l'application I-PROF (nom d'utilisateur première lettre du prénom puis nom de famille ; mot de passe : NUMEN).
- √ Vous pouvez effectuer Jusqu'à 31 vœux.
- ✓ Vous devez fournir les pièces justificatives ouvrant droit à bonifications.



Pensez à photocopier tous les documents pour les transmettre au SE-UNSA



